



# ACIDE OXALIQUE DIHYDRATE

141041.250G – 141041.1210 – 141041.1211

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

Version 1 - Date de révision 01.07.2016

Date d'impression : 14.09.2016

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit : Acide oxalique dihydrate  
Code Produit : 141041.250G – 141041.1210 – 141041.1211  
Numéro CAS : 6153-56-6

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Substances chimiques de laboratoire  
Fabrication de substances

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : **SORDALAB**  
15 Avenue des grenots  
91150 ETAMPES  
Téléphone : +33 (0)1 69 92 26 72  
Fax : +33 (0)1 69 92 26 74  
Adresse e-mail : [chimie@sordalab.com](mailto:chimie@sordalab.com)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel d'Urgence I.N.R.S.: +33 (0)1 45 42 59 59

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Toxicité aiguë, Catégorie 4, par voie orale H302

Toxicité aiguë, Catégorie 4, dermique H312

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Pictogramme



Mention d'avertissement

**Attention**

Mention de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion

H312 Nocif par contact cutané

Conseils de prudence

P261 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise.

Informations Additionnelles sur les Dangers

Aucun(e)

### **2.3 Autres dangers**

Non

## **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

### **3.1 Substances**

Synonyme : Acide éthanedioïque

Formule :  $C_2H_2O_4, 2H_2O$

Poids moléculaire : 126.07 g/mol

### **Composants dangereux selon Règlement (EC) No 1272/2008**

Composant	Classification	Concentration
<b>Acide oxalique dihydrate</b>		
No.-CAS 6153-56-6	Acute Tox. 4; H302, H312	≥ 98%
No.-EINECS 205-634-3		
No. INDEX 607-006-00-8		

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## **SECTION 4: Premiers secours**

### **4.1 Description des premiers secours**

#### **Conseils généraux**

EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne rien lui faire ingurgiter. Changer les vêtements souillés ou imprégnés. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

#### **En cas d'inhalation**

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.... Transporter la victime à l'air libre, la garder au chaud et au repos. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à la respiration artificielle.

#### **En cas de contact avec la peau**

Après un contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

#### **En cas de contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau courante en maintenant les paupières écartées pendant 10 à 15 minutes. Consulter un ophtalmologiste. Protéger l'œil non blessé. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### **En cas d'ingestion**

En cas d'ingestion, rincer abondamment la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente) et appeler immédiatement le médecin. NE PAS faire vomir. Ne rien donner à boire ou à manger.

#### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Donnée non disponible.

#### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Donnée non disponible

### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1 Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction appropriés**

Le produit même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Monoxyde de carbone  
Oxydes de soufre

#### **5.3 Conseils aux pompiers**

NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### **5.4 Information supplémentaire**

Ne pas évacuer l'eau d'extinction dans les canalisations publiques ni dans les plans d'eau. Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie. Attention lors de l'utilisation de dioxyde de carbone dans des locaux confinés. Le dioxyde de carbone risque de chasser l'oxygène. Utiliser un jet d'eau pour refroidir les contenants exposés au feu et pour protéger le personnel.

### **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection personnel. En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: Evacuer les personnes en lieu sûr.

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas évacuer dans les canalisations ni dans les eaux de surface.

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ne jamais remettre de la matière déversée dans les récipients d'origine en vue d'un recyclage. Recueillir sans poussière et stocker sans poussière. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour l'élimination.

#### **6.4 Référence à d'autres sections**

Éliminer immédiatement les quantités renversées.

### **SECTION 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à réduire autant que possible les risques suivants: Inhalation contact avec la peau Contact avec les yeux

#### **7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Température de stockage: 15-25 °C

Hygroscopique

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510): Substances solides non combustibles

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune donnée disponible

## **SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle**

### **8.1 Paramètres de contrôle**

#### **Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Ingrédient (Désignation)	Infirmations relatives à la réglementation.	Pays	Type de valeur limite (pays d'origine)	Valeur seuil	Remarque
Acide oxalique dihydrate	Gestis	BE	LTV	1 mg/m <sup>3</sup>	
Acide oxalique dihydrate	Gestis	BE	STV	2 mg/m <sup>3</sup>	
Acide oxalique dihydrate	Gestis	CH	LTV	1 mg/m <sup>3</sup>	Inhalable aérosol
Acide oxalique dihydrate	2006/15/EC	EU	LTV	1 mg/m <sup>3</sup>	
Acide oxalique dihydrate	Gestis	FR	LTV	1 mg/m <sup>3</sup>	

### **8.2 Contrôles de l'exposition**

#### **Contrôles techniques appropriés**

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection individuelle. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système de ventilation locale.

#### **Équipement de protection individuelle**

Porter un vêtement de protection approprié. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des vêtements de protection appropriés avec un marquage CE, incluant un numéro de contrôle à quatre chiffres. Pour se protéger d'un contact direct avec la peau, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels).

#### **Protection des yeux/du visage**

Lunettes de sécurité à protection intégrale. Ecran de protection (20 cm minimum). Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166(EU).

#### **Protection de la peau**

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Contact total  
Matériel: caoutchouc nitrile  
Épaisseur minimum: 0,12 mm  
Délai de rupture: >480 min

Contact par éclaboussures  
Matériel: Caoutchouc nitrile  
Épaisseur minimum: 0,38 mm  
Délai de rupture: >480 min

En cas d'utilisation en solution ou en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE. Cette recommandation est purement consultative et doit être évaluée par un responsable hygiène et sécurité, familiarisé avec la situation spécifique de l'utilisation prévue par nos clients. Ceci ne doit pas être interprété comme une approbation dans un quelconque scénario d'utilisation.

### **Protection du corps**

Donnée non disponible

### **Protection respiratoire**

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité

### **Contrôle de l'exposition de l'environnement**

Donnée non disponible

## **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

a) Aspect	Forme: solide Couleur: incolore à blanc
b) Odeur	Donnée non disponible
c) Seuil olfactif	Donnée non disponible
d) pH	Donnée non disponible
e) Point de fusion/point de congélation	101°C
f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	149 – 160 °C (1013 hPa)
g) Point d'éclair	Donnée non disponible
h) Taux d'évaporation	Donnée non disponible
i) Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
j) Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Donnée non disponible
k) Pression de vapeur	Donnée non disponible
l) Densité de vapeur	Donnée non disponible
m) Densité relative	1,65 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
n) Hydrosolubilité	Donnée non disponible
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée non disponible
p) Température d'autoinflammabilité	Donnée non disponible
q) Température de décomposition	Donnée non disponible
r) Viscosité	Donnée non disponible
s) Propriétés explosives	Non applicable
t) Propriétés comburantes	Non applicable

### **9.2 Autres informations concernant la sécurité**

Donnée non disponible

## **SECTION 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1 Réactivité**

Donnée non disponible

### **10.2 Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Donnée non disponible

### **10.4 Conditions à éviter**

Donnée non disponible

### **10.5 Matières incompatibles**

Donnée non disponible

### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

Donnée non disponible

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### **Toxicité aiguë**

LD50 (par voie orale, Rat): 375 mg/kg (IUCLID) (anhydre)

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

LD50 (dermique, Lapin): 20000 mg/kg (IUCLID) (anhydre)

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Non applicable

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Donnée non disponible

#### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Donnée non disponible

#### **Cancérogénicité**

Aucune indication quant à la cancérogénicité pour l'homme.

#### **Toxicité pour la reproduction**

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non applicable

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non applicable

#### **Danger par aspiration**

Non applicable

#### **Information supplémentaire**

Donnée non disponible

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Donnée non disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible

### 12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### **Produit**

Éliminer en observant les réglementations administratives. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

#### **Emballages contaminés**

Éliminer en observant les réglementations administratives. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### **14.1 Numéro ONU**

ADR/RID: 3261

IMDG: 3261

IATA: 3261

### **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

ADR/RID: SOLIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.

IMDG: CORROSIVE SOLID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S.

IATA: CORROSIVE SOLID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S.

### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADR/RID: 8

IMDG: 8

IATA: 8

### **14.4 Groupe d'emballage**

ADR/RID: III

IMDG: III

IATA: III

### **14.5 Dangers pour l'environnement**

ADR/RID: non

IMDG Marine polluant: no

IATA: no

### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible

## SECTION 15: Informations réglementaires

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 453/2010

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Donnée non disponible

### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

## SECTION 16: Autres informations

### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

Acute Tox.	Toxicité aiguë
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.

### Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. La société Sordalab ne pourra être tenue responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.